

Les commandos de chasse de gendarmerie en Algérie

Benoît HABERBUSCH

Capitaine,

Service historique de la Défense - département de la Gendarmerie nationale

Fonds escadron
23/3 de gendar-
merie mobile
d'Argentan

En juillet 1959, un appel à volontaires est lancé dans les rangs de la gendarmerie pour servir au sein des commandos de chasse. Ces unités composées de harkis encadrés par des Européens ont été mises sur pied par le général Challe pour adopter les méthodes employées avec succès par l'ennemi en matière de guérilla. Les militaires ainsi employés doivent agir selon trois principes : le mouvement de nuit ; l'invisibilité de jour pour l'observation ; l'action inopinée et brutale par embuscade.



Six commandos sont créés en trois temps : septembre, octobre et décembre 1959. Chaque unité est articulée en un peloton de commandement et trois pelotons de combat, formés eux-mêmes de sticks (voltige-choc ou feu) constitués à la demande. Baptisés du nom de « Partisan », suivi d'un numéro de série (20, 21, 22, 26, 43, 44), les commandos sont stationnés à Aïn-Lelou, Teniet-el-Haad, Dupleix, Rouïna, Bordj-Baach, Aïn-N'sour et Mouafekia. Le 1^{er} décembre 1959, toutes ces unités sont rassemblées sous le commandement d'un « groupe des commandos de chasse gendarmerie », placé sous les ordres d'un officier de l'Arme. Le 1^{er} mai 1960, l'organisation est complétée par une dernière création : le détachement hélicopté

d'exploitation du renseignement (DHER). Baptisé Partisan noir, il doit emporter, dans des délais très rapides, des commandos afin de détruire les forces rebelles par l'exploitation immédiate d'un renseignement.

Les commandos de chasse de gendarmerie sont dissous en avril 1962 à la suite du cessez-le-feu du 19 mars. Pendant les trente mois d'activité de ces commandos, on dénombre trente-sept tués et cinquante-six blessés, dont dix morts et six blessés au cours de la seule journée du 22 mai 1961, lors d'une embuscade et d'une poursuite sur la piste d'Aïn-N'sour.